

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de
Noyers



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER (procuration donnée à Pierre BADER), Yannick GERVAIS (procuration donnée à Florence QUIGNON).

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 13

Objet : Décision Modificative Budgétaire : régularisation d'imputations comptables erronées

Délibération n°27/2025

Madame le Maire expose : dans le cadre de l'ajustement de l'inventaire avec l'actif tenu à la Trésorerie, des anomalies d'imputations comptables ont été constatées.

Madame le Maire précise que la rectification s'effectue par opérations d'ordre budgétaire qui nécessite l'ouverture des crédits en dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

INVESTISSEMENT

Q41	2128	29 741,21 €	Q41	212	5 222,25 €
	2131	1 574,89 €		2131	25 780,00 €
	2135	9 933,72 €		2135	1 069,20 €
	2151	81 782,57 €		2151	31 699,43 €
	2152	106 751,87 €		2152	82 747,57 €
	2157	2 132,83 €		2157	79 686,77 €
	2158	12 248,94 €		2158	4 568,01 €
	2183	588,99 €		21757	750,00 €
	2188	4 127,40 €		2178	588,99 €
TOTAL DEP INVEST :		248 882,42 €	TOTAL REC INVEST :		248 882,42 €

Madame le Maire précise que le total en dépense et en recette d'investissement est en lien avec un tableau récapitulatif des biens concernés qui se trouve en pièce jointe à la délibération (annexe 1).

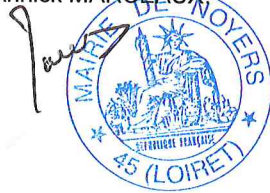
Madame le Maire ajoute que cette décision modificative budgétaire augmente les masses de la section d'investissement mais n'impactera en aucun cas le résultat comptable de l'exercice en cours.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Richard MARCEAUX.